

N° de la délibération 2022_12	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 18 février à 14h00,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

Objet : Modification du Tableau des Effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, ses délibérations : :

- n°2018-22 du 08/05/2018, modifiant le tableau des emplois
- n° 2020_59 du 02/10/2020 portant création d'un poste d'agent de maitrise principal et suppression d'un poste d'agent de maitrise
- n° 2020_42 du 12/06/2020 portant modification du Poste d'Adjoint Technique, à temps non complet en temps complet
- 2021_30 du 08/05/2021 portant création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
- n°2021_54 du 22/10/2021 portant création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial
- n°2022-03 du 18/02/2022 portant création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et Suppression d'un poste d'Adjoint Technique
- n°2022_04 du 18/02/2022 portant création de 2 postes de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Il expose au conseil qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DECIDE :**

- de **SUPPRIMER** :
 - un poste d'Agent de Maitrise
 - un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
 - un poste d'Adjoint Technique
- de **CREER** :
 - un poste d'agent de maitrise principal
 - un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
 - un poste d'Adjoint Administratif Territorial
 - un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
 - deux postes de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe
- de **MODIFIER** :
 - un poste d'Adjoint Technique, à temps non complet en temps complet
- d'**ADOPTER** le tableau des effectifs des titulaires et non titulaire, à compter du 01/04/2022.

TITULAIRES		Observations
-Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	/
-Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	/
-Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	/
- Auxiliaire de Puériculture Principal de 1 ^{ère} classe	1	/
- Agents de Maitrise Principal	1	/
- Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe (techniques)	2	/
- Adjoint technique (Ecole)	1	/
NON TITULAIRES		Observations
- Adjoint administratif – temps non complet	1	Article 3-2 (besoins saisonnier)
- Adjoint technique – temps complet	1	Article 3-1 (accroissement temporaire d'activité)
- Adjoint technique -temps complet	1	Article 3-1(remplacement d'un agent titulaire indisponible)

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: - 4 MARS 2022

et publication le:

Le Maire



Le Maire
A. BARALE

